Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 040-244000808-20261006-2026_10_0223-DE

MONT DE EAU AGGLO

RAPPORT ANNUEL 2025

PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE (RPQS)

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 040-244000808-20261006-2026_10_0223-DE

SOMMAIRE

1 - COMPÉTENCES ET DISPONIBILITÉS..... 4
>> Les métiers de l'eau..... 4
>> La formation..... 4
>> Qualité, sécurité, environnement..... 5
>> Le plan de gestion de la sécurité sanitaires des eaux..... 5

2 - LES FAITS MARQUANTS DE 2023..... 6
>> Mont de Eau Agglo..... 6
>> La télérelève des compteurs d'eau..... 7

3 - LA PRODUCTION D'EAU POTABLE..... 8
>> Origine des eaux..... 8
>> Qualité de l'eau 9

4 - LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DE L'EAU..... 10
>> Contrôle sanitaire des eaux distribuées 10
>> Production et distribution de l'eau 12
>> Les communes exploitées par Mont De Eau Agglo 12
>> Rendement du réseau d'eau potable 13
>> Gestion patrimoniale des réseaux 14
>> Les interventions 16
>> La relève des compteurs 17

5 - GESTION DES ABONNÉS ET FINANCES..... 18
>> Le prix de l'eau..... 18
>> Gestion financière de Mont De Eau Agglo..... 20
>> La relation aux abonnés..... 21

6 - ANNEXES..... 22
A Rapports annuels ARS (agence régionale de santé)..... 22
B Tableau des indicateurs obligatoires..... 26
C L'agence de l'eau Adour-Garonne..... 29

NOTE PRÉLIMINAIRE

LE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU POTABLE EST DESTINÉ À L'INFORMATION DES USAGERS ET À LA TRANSPARENCE DE LA GESTION DU SERVICE.
IL DÉTAILLE LES ACTIVITÉS RÉALISÉES DURANT L'ANNÉE ET PRÉSENTE LES INDICATEURS TECHNIQUES DE FONCTIONNEMENTS.

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La compétence eau potable est devenue depuis le 1er janvier 2019 compétence intercommunale au sein de Mont de Marsan Agglo au travers de la Régie de l'eau.
Ainsi, en 2019, les communes de Mont-de-Marsan et Saint-Pierre-du-Mont ont transféré cette compétence à l'échelon intercommunal.
Celles de Saint-Avit, Lucbardez-et-Bargues, Bostens et Bretagne-de-Marsan ont à leur tour réalisé ce transfert au 1er janvier 2020 pour les trois premières et au 1er janvier 2021 pour la quatrième.
Mont de Marsan Agglo a créé au 1er juillet 2024 un établissement public à caractère industriel et commercial dénommé Mont de Eau Agglo, lui conférant ainsi une personnalité morale. Cette structure est gérée par un conseil d'administration chargé de régler par ses délibérations les affaires de la structure.
Les missions principales de Mont de Eau Agglo sur les communes de Mont de Marsan, Saint-Pierre-du-Mont, Saint-Avit, Lucbardez-et-Bargues et Bostens sont la production, le transport et la distribution de l'eau potable.
Pour ce qui concerne la commune de Saint-Perdon, la gestion est confiée au travers d'une délégation de service public (DSP) à la société SOGEDO. Mont de Eau Agglo a pour mission le suivi du contrat de DSP.

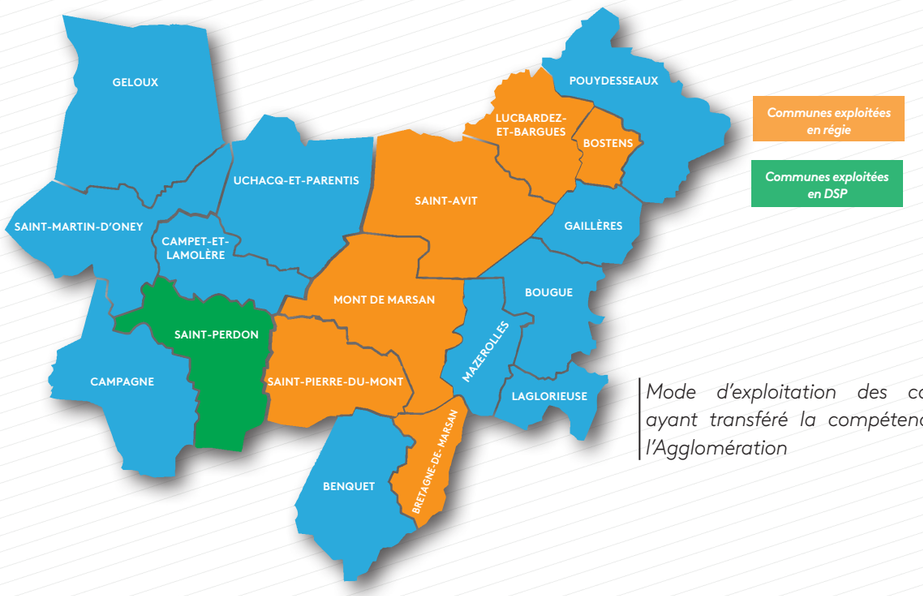

Mode d'exploitation des communes ayant transféré la compétence Eau à l'Agglomération

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 040-244000808-20261006-2026_10_0223-DE

1 LES COMPÉTENCES DU SERVICE DE L'EAU

L'EAU EST UN BIEN COMMUN À PRÉSERVER. LA RÉGIE DE L'EAU A POUR VOCATION LA GESTION DE CETTE RESSOURCE

COMPÉTENCE ET DISPONIBILITÉ

Mont de Eau Agglo est un service public à caractère industriel et commercial qui fonctionne 7j/7 et 24h/24, 365 jours par an, grâce à l'organisation d'un service de permanences et d'astreintes.
Au quotidien, les agents de Mont de Eau Agglo œuvrent pour garantir aux abonnés une eau de qualité au juste prix. Leur implication et leur compétence permet d'atteindre ces objectifs.

Bon à savoir...
> 19 personnes œuvrent à amener l'eau à votre robinet
> 10 métiers différents à Mont De Eau Agglo
> 46 ans : moyenne d'âge des agents de Mont De Eau Agglo

LES MÉTIERS DE L'EAU

Pour remplir ses missions, Mont de Eau Agglo intègre de nombreux métiers.
> **Gestion des abonnés, gestion administrative et financière :** agents d'accueil, gestionnaires clientèle, agents et cadres administratifs
> **Production de l'eau destinée à la consommation humaine :** agents de maintenance, électromécaniciens, automaticiens, contrôleurs qualité, techniciens, ingénieurs
> **Distribution de l'eau aux abonnés (gestion d'un réseau d'eau potable) et maintien de la continuité du service :** agents travaux publics spécialisés, conducteur d'engins (mini-engins, camions...), technicien travaux, gestionnaire de commandes et de stock, ingénieurs

Bon à savoir...
> 17 agents du service de l'eau ont suivi au moins une journée de formation en 2025
***> 74 jours de formation en 2025** concernant le service de l'eau*

LA FORMATION

La formation continue permet le développement des compétences tout au long de la carrière.
Les agents de Mont de Eau Agglo suivent annuellement des programmes de formation dans les différents domaines du métier tels que les interventions électriques, la conduite des engins, la sécurité routière, la sécurité incendie, la prévention des risques, la gestion financière, les marchés publics.
En 2025, 114 formations ont été dispensées à 28 agents des services sur un effectif total de 31.

QSE

Mont de Eau Agglo est engagée dans une démarche d'amélioration continue de la **Qualité, de la Sécurité et de l'Environnement.**
La structure a obtenu au printemps 2025 la triple certification selon les normes ISO 9001 (Qualité), 14001 (Environnement) et 45001 (Sécurité).
Cette démarche permet une traçabilité, une analyse et une prise de décision pour prévenir les non-conformités dans le but de faire progresser l'ensemble des intervenants suivant les méthodes de travail de Mont de Eau Agglo.
Des outils, tels que le document unique d'évaluation des risques professionnels ou le document d'analyse des aspects environnementaux, sont mis à jour annuellement en collaboration avec l'ensemble des agents. L'objectif étant d'identifier les risques et d'apporter les moyens de prévention.
L'analyse systématique des incidents et accidents du travail permettent d'apporter également une plus-value à la connaissance des risques.
Le nombre d'accidents de travail ainsi que le nombre de jours d'arrêt ont fortement diminué en 2024 et 2025. Mont de Eau Agglo a mené une analyse concernant les raisons ayant conduit à ces accidents et a engagé des actions préventives en lien avec ceux-ci.

Synthèse et suivi des accidents de travail et de trajet

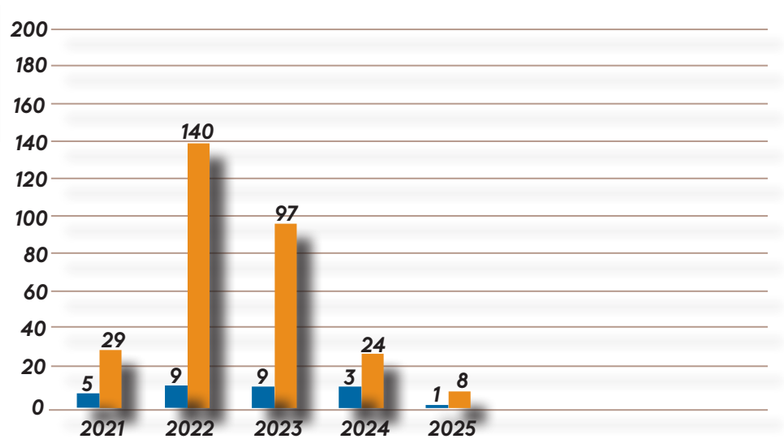

LE PGSSE

Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) est une stratégie qui porte sur l'ensemble des mesures préventives et correctives permettant de réduire les risques de détérioration de la qualité de l'eau identifiés entre la zone de captage et le point de distribution de l'eau au consommateur, en passant par les unités de traitement, les points de stockage de l'eau traitée et le réseau de distribution.
L'objectif de la démarche est de garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'eau de boisson distribuée et ainsi de préserver la santé des populations.
Rendu obligatoire à partir de 2026 par la nouvelle directive européenne sur l'eau, la Régie de l'eau avait déjà initié cette démarche en 2021. La mise en place est aujourd'hui achevée et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 040-244000808-20261006-2026_10_0223-DE

2 LES FAITS MARQUANTS DE 2025

MONT DE EAU AGGLO

L'année 2023 avait vu le raccordement des communes de Saint-Avit, Lucbardez-et-Bargues et Bostens sur celle de Mont de Marsan. Une canalisation de liaison et une station de reprise ont été ainsi créées sur la commune de Saint-Avit.
Ces installations permettent de délivrer aux trois communes une eau potable de qualité, exempte de métabolites de pesticides. Elles apportent par ailleurs une sécurisation de l'approvisionnement et une souplesse en termes d'exploitation au quotidien (nettoyage annuel des ouvrages de stockage).
De même, les travaux visant à raccorder la commune de Bretagne de Marsan sur celle de Saint Pierre du Mont ont débuté fin 2024 par la génie- civil des futurs réservoirs. Cette opération permettra en outre de desservir les communes de Haut Mauco et Benquet exploitées par le SYDEC depuis Saint Pierre du Mont.
Les travaux liés à la station de pompage se sont poursuivis en 2025.De même, les conduites de liaisons vers Bretagne-de-Marsan et Haut-Mauco ont été posées en 2025. La mise en service des nouvelles installations interviendra en 2026.
Par ailleurs, Mont de Eau Agglo a achevé l'étude relative au diagnostic des réseaux et au schéma directeur sur les communes de Mont de Marsan, Saint-Pierre-du-Mont, Saint-Avit, Lucbardez-et-Bargues, Bostens et Bretagne-de-Marsan.

La station de Lubet

LA TÉLÉRELÈVE DES COMPTEURS D'EAU

Le déploiement de la télérelève a débuté en 2014 avec les études de faisabilité et s'est achevé en 2022. L'ensemble des communes gérées par Mont de Eau Agglo est équipé pour un total de près de 27 000 compteurs.

Aujourd'hui, le taux de performance est de 99 % (acquisition d'au moins un index sur une période 30 jours). L'outil permet d'accroitre le service rendu aux abonnés.

En particulier, 1 900 informations ont été délivrées en 2025 concernant des fuites en domaine privé.

Vue d'un compteur télérelevé

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 040-244000808-20261006-2026_10_0223-DE

3 PRODUCTION D'EAU POTABLE

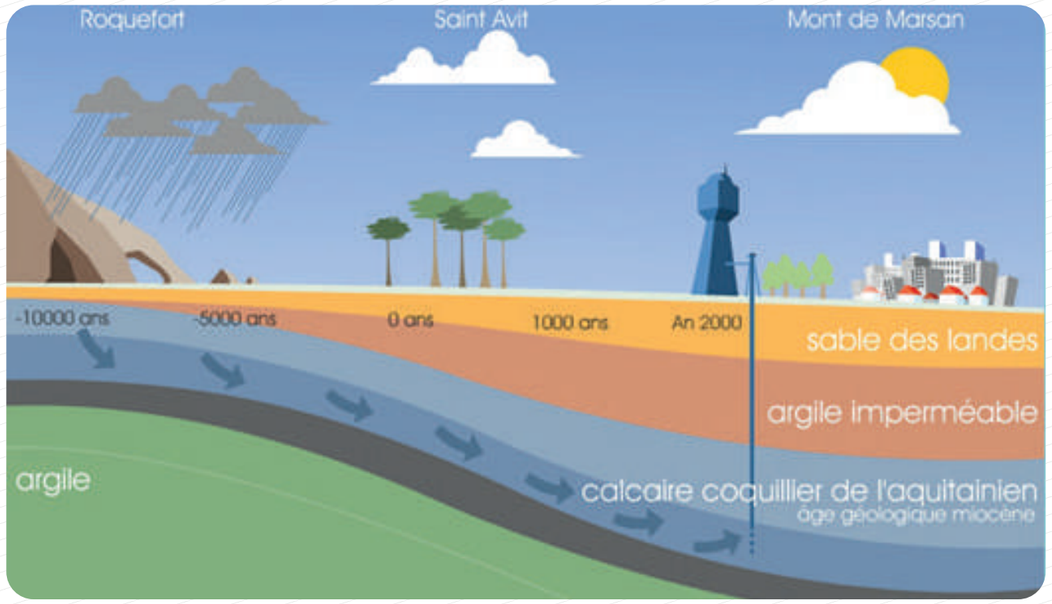

Vue d'un forage d'eau potable

ORIGINE DES EAUX

Les ressources en eau se situent dans des nappes profondes (Aquitanien et Oligocène) protégées par une couche argileuse très perméable et exempte de toute pollution liée à l'activité humaine.

L'eau est pompée au moyen de 17 forages et est distribuée sans traitement spécifique excepté une désinfection préventive.

Afin de préserver cette ressource, l'ensemble des installations et des sites est protégé par des périmètres de protection vérifiés régulièrement par les agents de Mont de Eau Agglo, excepté pour l'un des deux forages situés sur la commune de Lucbardez-et-Bargues. Pour ce dernier, la procédure d'autorisation avec l'instauration de périmètres de protection est en cours.
Indicateur 108.3 : **indice d'avancement de la protection de la ressource** (cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage) = **97 %** (100 % pour 16 forages et 50 % pour le dernier).

QUALITÉ DE L'EAU

L'eau issue des nappes souterraines, naturellement potable, est pompée puis transportée dans les réservoirs de stockage avant la mise en distribution vers les abonnés.

Un suivi qualité est effectué à chaque étape du procès par l'équipe de Mont de Eau Agglo mais également par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

- Auto-contrôles par Mont de Eau Agglo : 600 prélèvements environ sont effectués sur l'ensemble des sites de pompage, des réservoirs et sur des points de distribution. Ces contrôles permettent de surveiller régulièrement la qualité de l'eau distribuée
- Contrôle sanitaire organisé par l'ARS : sur le périmètre de Mont de Eau Agglo, environ 125 contrôles sont réalisés annuellement (inspection des installations, contrôle des procédures sanitaires mises en œuvre, programme d'analyses de la qualité de l'eau par un laboratoire agréé par le ministère de la Santé)

Afin de sécuriser les installations de production et de stockage, l'ensemble des sites sont inclus dans des périmètres immédiats clôturés.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 040-244000808-20261006-2026_10_0223-DE

4 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DE L'EAU

LE CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DISTRIBUÉES

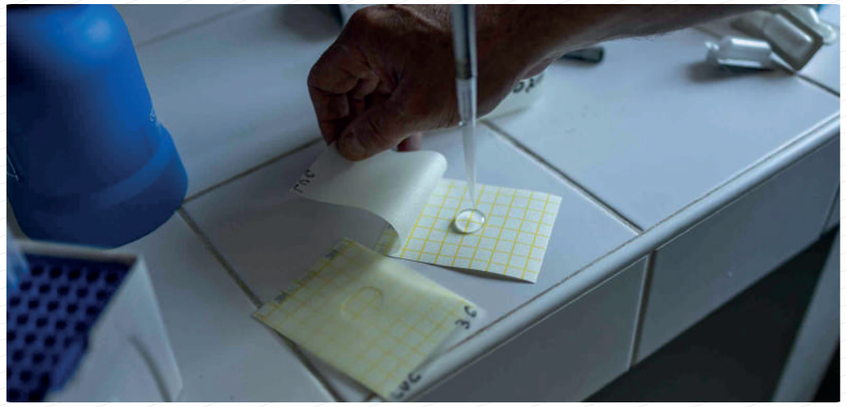

Laboratoire d'autocontrôle

Indicateurs

Indicateur P101.1 : **taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie.** Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'usager concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau). Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et, sous certaines conditions, à celles de l'exploitant

Indicateur 101.1a : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques

Indicateur 101.1b : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes

Indicateur P102.1 : **taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques**. Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'usager concernant les paramètres physico-chimiques tels que pesticides, nitrates, chrome, bromate. Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et, sous certaines conditions, à celles de l'exploitant

Indicateur 102.1a : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques

Indicateur 102.1b : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes

Le tableau en annexe reprend les valeurs de ces indicateurs pour l'ensemble des 7 communes.

Les graphiques ci-contre constituent le bilan relatif aux analyses ARS réalisées en 2024 sur les paramètres "microbiologie" et "physico-chimique".
À noter que la réglementation prévoie selon les paramètres :
- une limite de qualité, valeur à ne pas dépasser, faute de quoi l'analyse est non conforme
- une référence de qualité comme étant une valeur "guide".

En cas de dépassement de la valeur, L'analyse est déclarée néanmoins conforme

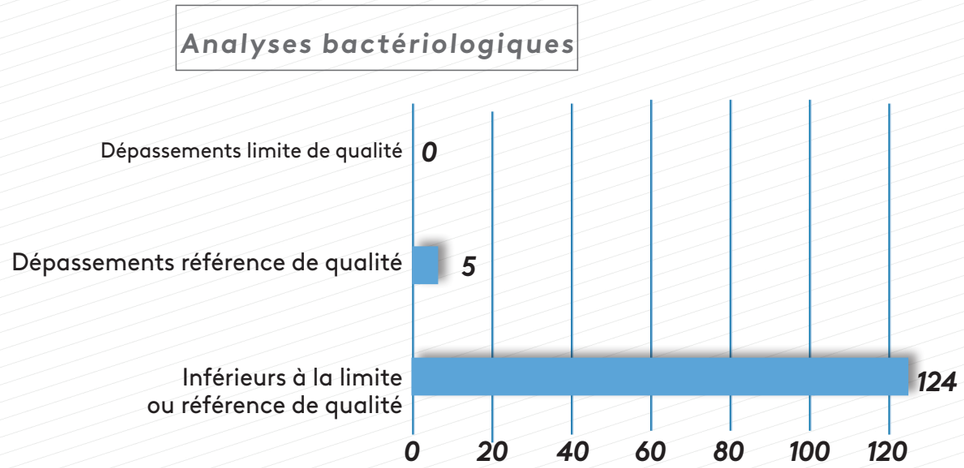

Les cinq dépassements de référence de qualité enregistrés correspondent à la présence de bactéries revivifiables en nombre important, lesquelles ne représentent pas de risque pour la santé humaine.

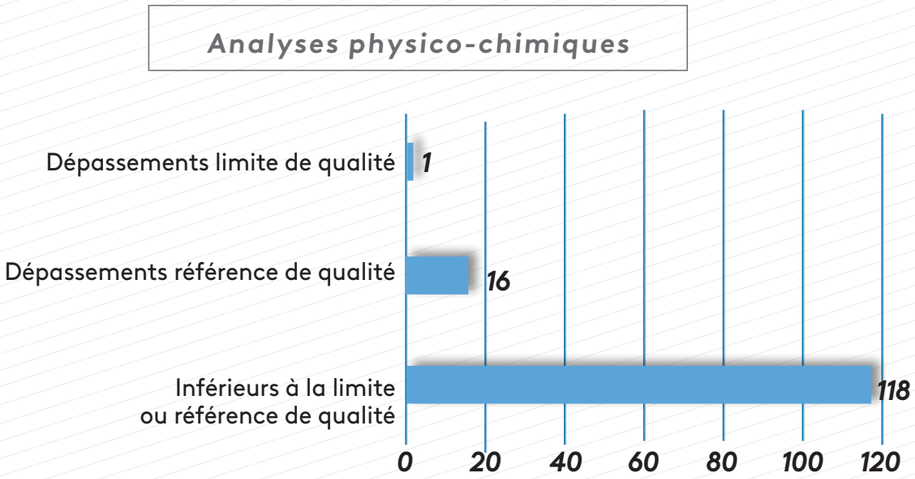

Le dépassement de limite de qualité correspond à la présence de nickel en quantité supérieure à la réglementation. Cette valeur ne vaut que pour le point d'utilisation où elle est mesurée (salle polyvalente). En effet, compte tenu de l'influence du réseau intérieur de distribution d'eau, elle n'est pas représentative de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution.
Concernant les dépassements de références de qualité, ceux-ci portent sur les paramètres suivants :
> Températures supérieures à 25°C en période de forte chaleur pour 9 d'entre eux
> Eau légèrement agressive au nombre de 6
> Couleur de l'eau pour 1 analyse
Ces dépassements de références ne présentent pas de risque pour la santé humaine

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 040-244000808-20261006-2026_10_0223-DE

LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION DE L'EAU

En 2025, pour les communes exploitées par Mont de Eau Agglo, **2 890 533 m³** ont été pompés sur les 17 forages. Ce volume n'est pas uniquement destiné à la desserte en eau des communes. Il permet également l'approvisionnement partiel d'autres collectivités ou structures.
Concernant la commune de Saint-Perdon, celle-ci ne dispose pas de ressources propres. L'alimentation est assurée au travers d'un achat d'eau au SYDEC (forage sur la commune de Saint-Martin d'Oney) et à Mont de Eau Agglo depuis la commune de Saint-Pierre-du-Mont.
Les volumes mis en distribution en 2025 sont égaux à **113 251 m³.**

LES COMMUNES EXPLOITÉES PAR MONT DE EAU AGGLO

EN QUELQUES CHIFFRES

7 830 m³
C'est le volume moyen distribué par jour sur les communes exploitées par la Régie Intercommunale

10 946 m³
c'est le volume distribué le jour de la plus forte consommation

Indicateurs

Rendement du réseau de distribution : c'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.

Indice linéaire des volumes non comptés : l'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

Indice linéaire de pertes en réseau : l'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

Le tableau en annexe reprend les valeurs de ces indicateurs sur chacune des 7 communes.

LE RENDEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Les investissements continus dans le cadre de la gestion patrimoniale des réseaux, des compteurs ainsi que la bonne réactivité des équipes lors de fuites sur le réseau sont les garants d'une bonne gestion de la ressource et des installations.

De plus, Mont de Eau Agglo a mis en place sur l'ensemble du périmètre des communes exploitées des bornes de puisage automatiques pour les entreprises. Ces bornes évitent le soutirage d'eau sur les poteaux incendie (interdit par arrêtés municipaux) lequel est source de pertes d'eau et de problèmes hydrauliques sur le réseau.
Ainsi, les rendements des réseaux sont pour l'ensemble des communes conformes au regard de la réglementation qui impose un minimum de 80 %.

Évolution des rendements sur les 6 dernières années (en%)

ANNÉES	ENSEMBLE DES COMMUNES EXPOITÉES	Zone urbaine Mont de Marsan et Saint-Pierre-du-Mont	Zone rurale Saint-Avit, Lucbardez-et-Bargues Bostens et Bretagne de Marsan	Saint-Perdon
2021	98,8	99,3	96,1	87,2
2022	95,4	95,2	96,5	86,3
2023	93,3	93,0	96,1	86,2
2024	97,1	97,9	93,8	87,4
2025	97,3	97,4	97,2	87,4

Les rendements sur l'ensemble des communes exploitées en régie se situent au delà de 97%. Ces valeurs sont le résultat :
> de la gestion patrimoniale et du renouvellement de vieilles conduites menés par Mont de Eau Agglo
> du déploiement d'outils tels que les divers progiciels et les matériels de recherche de fuites
>la pose de compteurs de sectorisation permettant une analyse des débits mis en distribution

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 040-244000808-20261006-2026_10_0223-DE

LA GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX

La distribution est assurée par un réseau de 480 km avec comportant des diamètres de 40 à 350 mm.

Les graphiques ci-après reprennent les linéaires de conduites par commune ainsi que la répartition des matériaux sur les celles exploitées en régie :

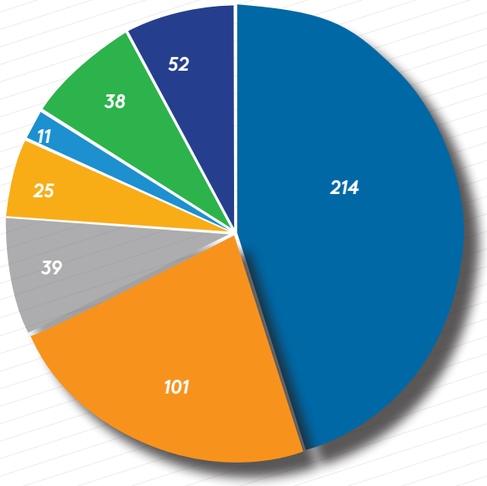

Conduites linéaires (en km)

- *Mont de Marsan*
- *Saint-Pierre-du-Mont*
- *Saint-Avit*
- *Lucbardez-et-Bargues*
- *Bostens*
- *Bretagne-de-Marsan*
- *Saint-Perdon*

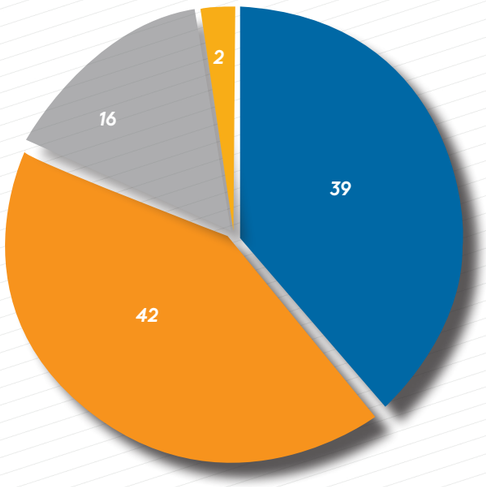

Répartition des matériaux sur les communes exploitées en régie (en %)

- *Fonte*
- *PVC*
- *Polyéthylène*
- *AC*

L'ensemble des canalisations et des branchements est répertorié dans un Système d'Information Géographique mis à jour quotidiennement par les équipes travaux.

Vue du Système d'Information Géographique

Indicateur 103.2b : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable).

Valeurs de ces indices pour l'année 2024

Mont de Marsan	Saint-Pierre-du-Mont	Saint-Avit	Lucbardez-et-Bargues	Bostens	Saint-Perdon
120pts/120pts	120pts/120pts	120pts/120pts	120pts/120pts	120pts/120pts	104pts/120pts

L'outil en place permet d'améliorer la gestion de la connaissance patrimoniale des réseaux.. Par ailleurs et concernant Saint-Avit, Lucbardez-et-Bargues, Bostens et Bretagne-de-Marsan, une mission de repérage contribuera également à une amélioration de la précision.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 040-244000808-20261006-2026_10_0223-DE

Concernant Saint-Perdon, le gestionnaire (SOGEDO) se doit d'améliorer la précision des relevés (âges des canalisations, précisions des données, repérage des branchements).

Pour l'ensemble des communes, le nouveau schéma directeur de gestion patrimoniale finalisé début 2024 permettra de programmer le renouvellement des canalisations, la rénovation et le suivi des infrastructures (réservoirs, forages).

Indicateur 107.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable. Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements

En 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0,62 % sur l'ensemble des communes. À noter que ce faible taux de renouvellement s'explique par des remplacements de conduites structurantes et de diamètre important représentant des investissements conséquents.

LES INTERVENTIONS

Mont de Eau Agglo dispose d'équipes en mesure d'intervenir sur tout type d'incident sur les réseaux et les branchements (casse de canalisation, fuite sur branchement ou compteur) ainsi que pour la réalisation des branchements neufs ou la pose de nouveaux compteurs.

La gestion des travaux réalisés par des entreprises extérieures sont également suivi en maîtrise d'œuvre par les agents de Mont de Eau Agglo.

Cette forte implication permet de gérer au mieux l'impact des interventions sur les abonnés (coupure d'eau, eau trouble), reflétée par les indicateurs suivants :
- Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées :
2,38 interruptions/1 000 abonnés
- Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés : 100 %

Le tableau en annexe reprend les valeurs de ces indicateurs sur chacune des 7 communes.

À noter que pour la commune de Saint-Perdon, ces interventions sont de la compétence du délégataire (SOGEDO).

Intervention sur réseau d'eau potable

LA RELÈVE DES COMPTEURS

La démarche de déploiement de la télérelève est engagée depuis 2014.
Le déploiement des nouveaux compteurs "communicants" est aujourd'hui achevé sur les communes gérées par Mont de Eau Agglo. Le parc compteur a donc été renouvelé à 100 % depuis 2017 sur les 6 communes.
La télérelève permet de relever l'état de fonctionnement du compteur et son index à distance.
Les abonnés peuvent accéder au quotidien à leur consommation sur l'agence en ligne mis à leur disposition sur le site internet de Mont de Eau Agglo.
L'outil de gestion de la télérelève permet également de gérer des alertes telles que la fuite chez un abonné, la panne d'un compteur, le risque gel. Ces alertes sont alors envoyées aux abonnés par courrier, SMS ou email.

Pour Saint-Perdon, la gestion du parc compteur est effectuée par la SOGEDO.
Le taux de renouvellement est de 9,38 %

Vue d'un compteur télérelevé

Vue d'un compteur télérelevé

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 040-244000808-20261006-2026_10_0223-DE

LE PRIX DE L'EAU

L'eau a un coût, celui de la réalisation et de l'exploitation des ouvrages (production, stockage et distribution) mais également de son traitement une fois utilisée (réseau d'évacuation et épuration).

Mont de Eau Agglo a pour objectif un service de qualité à un coût maîtrisé. Pour cela les services travaillent en permanence afin d'optimiser les coûts de fonctionnement et d'investissement.

Le prix de l'eau comprend l'abonnement (partie fixe), la consommation (parties variables en fonction de la consommation en m³ pour la part eau potable et la part assainissement), les taxes Agences de l'Eau :

Redevance sur la consommation d'eau potable,

Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable sur la partie liée à la fourniture d'eau

Redevance pour la performance des réseaux d'assainissement collectif sur la partie liée au traitement de l'eau) ainsi que la TVA (TVA eau : 5,5 % - TVA assainissement : 10 %).

Le prix de l'eau et de l'assainissement est fixé annuellement par la collectivité (abonnement et parties variables).

Pour ce qui concerne les taxes, le montant est fixé par l'Agence de l'Eau ou par la loi de finances pour la TVA.

Le rôle de l'Agence de l'Eau est d'utiliser les sommes collectées afin de préserver la ressource et lutter contre les pollutions. Elle subventionne en fonction de critères d'éligibilité des projets menés par les collectivités tels que la construction d'une station d'épuration, des études d'amélioration des réseaux en eau potable ou autre.

La décomposition du prix de l'eau en €TTC, assainissement et abonnement compris est représentée ci-après pour les différentes communes (base : 120 m³).

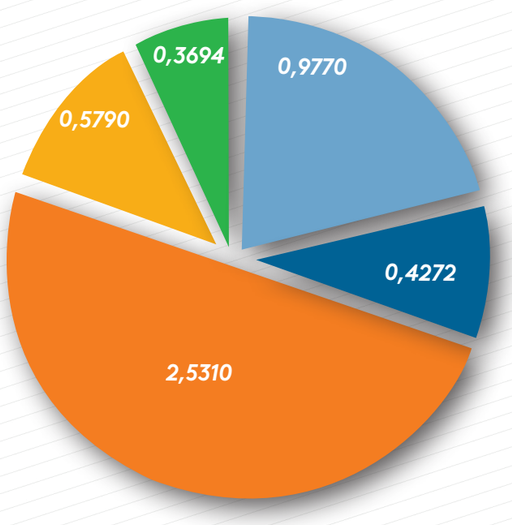

Mont de Marsan, Saint-Pierre-du-Mont, Saint-Avit, Lucbardez-et-Bargues, Bostens, Bretagne-de-marsan
(Montant HT en €/m³)

- *Part variable eau potable*
- *Part fixe eau potable*
- *Part variable assainissement*
- *Taxes agences de l'eau*
- *TVA*

TOTAL : 4,88 € TTC / M³

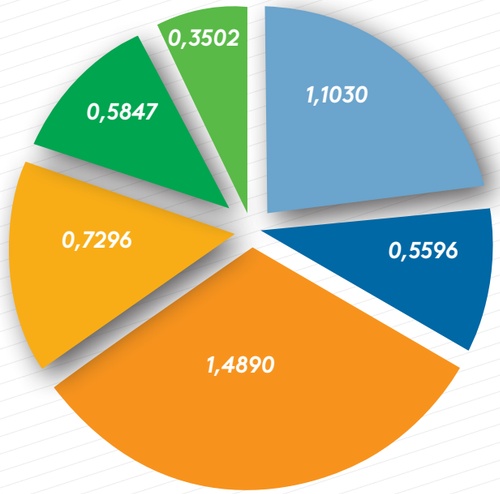

Saint-Perdon
(Montant HT en €/m³)

- *Part variable eau potable*
- *Part fixe eau potable*
- *Part variable assainissement*
- *Part fixe assainissement*
- *Taxes Agence de l'Eau*
- *TVA*

TOTAL : 4,82€ TTC / M³

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution du prix de l'eau sur les 4 dernières années (€TTC/m³ abonnement compris – Base de 120 m³/an - Indicateur D102.0)

Communes	2022	2023	2024	2025	2026
Mont-de-Marsan / Saint-Pierre-du-Mont/Saint-Avit / Lucbardez-et-Bargues / Bostens	1,65	1,87	1,87	1,95	1,92
Saint-Perdon	1,74	2,01	2,03	2,25	2,26

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 040-244000808-20261006-2026_10_0223-DE

GESTION FINANCIÈRE DE MONT DE EAU AGGLO

Les recettes de Mont De Eau Agglo comprennent :

- La vente d'eau (part variable liée à la consommation)
- Les abonnements (part fixe de la facture)
- Les travaux réalisés pour le compte de tiers (branchement et réseau neufs)
- Les autres prestations de service

Le recouvrement des ventes d'eau et des autres produits d'exploitation est assuré par le service des finances publiques.
Le Taux d'impayés (rapport entre les créances impayées - année n - sur le total des facturations émises - année n-1) est égal à 5,52 %.
Le budget de l'eau présente une durée d'extinction de la dette (encours de la dette/épargne brute) de 4,1 ans.
Le tableau en annexe reprend les indicateurs relatifs à la gestion financière du service.

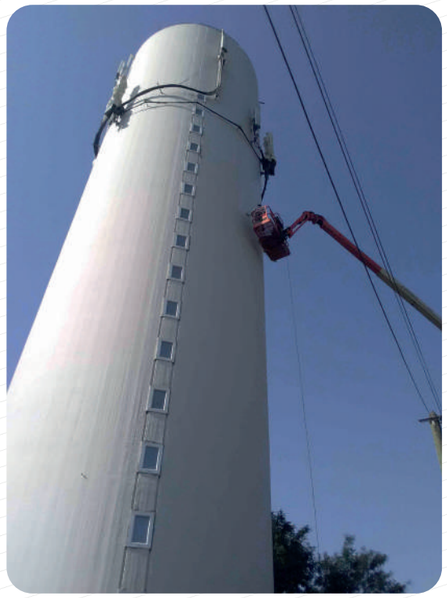

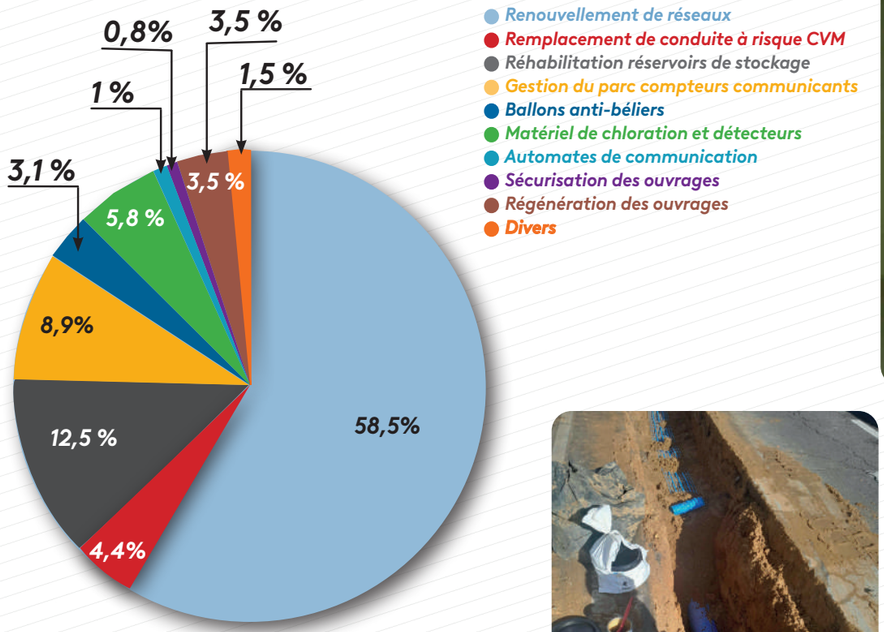

Les principaux investissements menés en 2025 portent sur les opérations suivantes :

OPÉRATIONS	MONTANT HT EN €	%
Renouvellement de réseaux	467 000	58,5
Remplacements de conduites à risque CVM	35 000	4,4
Réhabilitation réservoirs de stockage	100 000	12,5
Gestion du parc compteurs communicants	71 000	8,9
Ballons anti-béliers	25 000	3,1
Matériel de chloration et détecteurs	46 000	5,8
Automates de communication	8 000	1,0
Sécurisation des ouvrages	6 000	0,8
Régénération des ouvrages	28 000	3,5
Divers	12 000	1,5
TOTAL	**798 000**	**100**

LA RELATION AUX USAGERS

Mont de Eau Agglo est à l'écoute des abonnés du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (horaires de l'accueil usagers)
Maison de l'eau, 7 place Francis Planté, 40000 Mont de Marsan

N°Cristal 09 69 39 24 40 APPEL NON SURTAXE

7jours/7 – 24h/24 (en cas d'urgence, un service d'astreinte est à votre disposition)

Une agence en ligne est également disponible au lien suivant : https://montdemarsanagglo-eau.fr/ avec votre référence "agence en ligne" indiquée sur votre facture d'eau. Vous pourrez ainsi suivre votre consommation quotidienne, accéder à vos factures et à vos données personnelles.

Pour tout litige, Mont de Eau Agglo ouvre un dossier de réclamation afin d'analyser et trouver la solution appropriée dans un objectif de satisfaction de l'abonné.

En 2025, le taux de réclamations des abonnés est de 4,02‰ pour le service de l'eau (eau trouble, travaux, grosse consommation).

Bilan d'activité du service accueil et facturation

Le nombre d'abonnés gérés directement par Mont De Eau Agglo est de 26 893 en 2025.

Les abonnés de la commune de Saint-Perdon gérés par la SOGEDO sont au nombre de 906 en 2025.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 040-244000808-20261006-2026_10_0223-DE

6 ANNEXES

A RAPPORTS ANNUELS ARS - AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

ZONE DE DISTRIBUTION : MONT-DE-MARSAN_ST-PIERRE-DU-MONT

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité
2025	L'eau distribuée est de bonne qualité pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.	**A** : Eau de bonne qualité **B** : Eau de qualité convenable **C** : Eau de qualité insuffisante **D** : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par des captages situés à MONT-DE-MARSAN, SAINT-PIERRE-DU-MONT, CAMPET-ET-LAMOLERE, UCHAQ-ET-PARENTIS et SAINT-AVIT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 39679 personnes. Le responsable des installations est : « MONT DE MARSAN AGGLO ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MONT DE EAU AGGLO » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **23/06/2026**

UDI **040000442**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — **A** — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **93**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — **A** — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **15**
Valeur moyenne : **0,09 mg/L**
Valeur maxi : **0,293 mg/L**

PESTICIDES — **A** — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **180**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS — **A** — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **15**
Valeur moyenne : **11,4 °f**
Valeur maxi : **13 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - Délégation Départementale des Landes de l'ARS Nouvelle-Aquitaine
- 9, Avenue Antoine Dufau BP 329 40011 Mont-de-Marsan Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 09 69 37 00 33 ars-dd40-sante-environnement@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

ZONE DE DISTRIBUTION : ST-PERDON

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité
2025	L'eau distribuée est de bonne qualité pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.	**A** : Eau de bonne qualité **B** : Eau de qualité convenable **C** : Eau de qualité insuffisante **D** : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par des captages situés à Saint-martin-d'Oney, Uchacq-et-Parentis, Campet-et-Lamolère, Saint-Pierre-du-Mont et Mont-de-Marsan. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1729 personnes sur 1 commune (SAINT-PERDON). Le responsable des installations est : « MONT DE EAU AGGLO ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SOGEDO » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **23/06/2026**

UDI **040000262**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — **A** — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **17**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — **A** — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **0,816 mg/L**
Valeur maxi : **1,4 mg/L**

PESTICIDES — **A** — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **180**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS — **A** — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **11,2 °f**
Valeur maxi : **12,4 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - Délégation Départementale des Landes de l'ARS Nouvelle-Aquitaine
- 9, Avenue Antoine Dufau BP 329 40011 Mont-de-Marsan Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 09 69 37 00 33 ars-dd40-sante-environnement@ars.sante.fr

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 040-244000808-20261006-2026_10_0223-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

ZONE DE DISTRIBUTION : BRETAGNE-DE-MARSAN

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité
2025	L'eau distribuée est de bonne qualité pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.	**A** : Eau de bonne qualité **B** : Eau de qualité convenable **C** : Eau de qualité insuffisante **D** : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE ARBOUTS à SAINT-GEIN, FORAGE F2 L'ETANG (OU ARTASSENX II) à LAGLORIEUSE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1626 personnes sur 1 commune (BRETAGNE-DE-MARSAN). Le responsable des installations est : « MONT DE EAU AGGLO ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MONT DE EAU AGGLO » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **12/06/2026**

UDI **040004029**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **28,2 mg/L**
Valeur maxi : **32 mg/L**

PESTICIDES — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **5**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **172**
Valeur maxi : **0,0393 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **23,1 °f**
Valeur maxi : **26,8 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - Délégation Départementale des Landes de l'ARS Nouvelle-Aquitaine
- 9, Avenue Antoine Dufau BP 329 40011 Mont-de-Marsan Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 09 69 37 00 33 ars-dd40-sante-environnement@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

ZONE DE DISTRIBUTION : LUCBARDEZ

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité
2025	L'eau distribuée est de bonne qualité pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.	**A** : Eau de bonne qualité **B** : Eau de qualité convenable **C** : Eau de qualité insuffisante **D** : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par des captages situés à LUCBARDEZ, SAINT- AVIT et MONT-DE-MARSAN. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1460 personnes sur 3 communes (BOSTENS, LUCBARDEZ-ET-BARGUES, SAINT-AVIT). Le responsable des installations est : « MONT DE EAU AGGLO ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MONT DE EAU AGGLO » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **22/06/2026**

UDI **040000273**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **1,03 mg/L**
Valeur maxi : **2,7 mg/L**

PESTICIDES — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **176**
Valeur maxi : **0,016 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **13,3 °f**
Valeur maxi : **15 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - Délégation Départementale des Landes de l'ARS Nouvelle-Aquitaine
- 9, Avenue Antoine Dufau BP 329 40011 Mont-de-Marsan Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 09 69 37 00 33 ars-dd40-sante-environnement@ars.sante.fr

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 040-244000808-20261006-2026_10_0223-DE

B TABLEAU DES INDICATEURS OBLIGATOIRES

Indicateur	Unité	Commune	2024	2025
D101.0 / Estimation du nombre d'habitants desservis	Hab.	Mont de Marsan	31 445	31 445
		Saint-Pierre-du-Mont	9 996	9 996
		Saint-Avit	691	691
		Lucbardez-et-Bargues	564	564
		Bostens	205	205
		Bretagne-de-Marsan	1 626	1 626
		Saint-Perdon	1 729	1 729
D102.0 / Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	€/m³	Mont de Marsan	1,95	1,92
		Saint-Pierre-du-Mont		
		Saint-Avit		
		Lucbardez-et-Bargues		
		Bostens		
		Bretagne-de-Marsan		
		Saint-Perdon	2,25	2,26
D151.0 / Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Jours ou-vrables	Mont de Marsan	2	2
		Saint-Pierre-du-Mont		
		Saint-Avit		
		Lucbardez et Bargues		
		Bostens		
		Bretagne-de-Marsan		
		Saint-Perdon	2	2
P101.1 / Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	Mont de Marsan	100	100
		Saint-Pierre-du-Mont	100	100
		Saint-Avit	100	100
		Lucbardez-et-Bargues	100	100
		Bostens	100	100
		Bretagne-de-Marsan	100	100
		Saint-Perdon	100	100
P102.1 / Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	Mont de Marsan	100	100
		Saint-Pierre-du-Mont	100	100
		Saint-Avit	100	100
		Lucbardez-et-Bargues	100	100
		Bostens	100	50
		Bretagne-de-Marsan	100	100
		Saint-Perdon	100	100
P103.2B / Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Points	Mont de Marsan	120	120
		Saint-Pierre-du-Mont		
		Saint-Avit		
		Lucbardez-et-Bargues		
		Bostens		
		Bretagne-de-Marsan		
		Saint-Perdon	104	104
P104.3 / Rendement du réseau de distribution	%	Mont de Marsan	97,88	97,40
		Saint-Pierre-du-Mont		
		Saint-Avit	93,80	97,20
		Lucbardez-et-Bargues		
		Bostens		
		Bretagne-de-Marsan		
		Saint-Perdon	87,45	87,40
P105.3 / Indice des volumes non comptés	m³/j/km	Mont de Marsan	0,413	0,725
		Saint-Pierre-du-Mont		
		Saint-Avit	0,574	0,377
		Lucbardez-et-Bargues		
		Bostens		
		Bretagne-de-Marsan		
		Saint-Perdon	1,044	1,189
P106.3 / Indice linéaire de pertes en réseau	m³/j/km	Mont de Marsan	0,360	0,649
		Saint-Pierre-du-Mont		
		Saint-Avit	0,566	0,370
		Lucbardez-et-Bargues		
		Bostens		
		Bretagne-de-Marsan		
		Saint-Perdon	0,711	0,722
P107.2 / Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	Mont de Marsan	0,37	0,54
		Saint-Pierre-du-Mont	0,43	0,58
		Saint-Avit	0,95	1,70
		Lucbardez-et-Bargues	0	0
		Bostens	2,25	3,12
		Bretagne-de-Marsan	0,23	0,31
		Saint-Perdon	0,52	0,28
P108.3 / Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	Mont de Marsan	100	100
		Saint-Pierre-du-Mont	100	100
		Saint-Avit	/	/
		Lucbardez-et-Bargues	75	75
		Bostens	/	/
		Bretagne-de-Marsan	/	/
		Saint-Perdon	/	/

Indicateur	Unité	Commune	2024	2025
P109.0 / Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	€/m³	Mont de Marsan	0,013	0,012
		Saint-Pierre-du-Mont		
		Saint-Avit		
		Lucbardez-et-Bargues		
		Bostens		
		Bretagne-de-Marsan		
		Saint-Perdon	0,003	0,000
P151.1 / Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nombre/1 000 abonnés	Mont de Marsan	0,939	0,772
		Saint-Pierre-du-Mont	1,349	1,343
		Saint-Avit	20,737	4,494
		Lucbardez-et-Bargues	15,564	3,831
		Bostens	0,000	0,000
		Bretagne-de-Marsan	42,090	54,913
		Saint-Perdon	2,200	1,104
P152.1 / Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	Mont de Marsan	100	100
		Saint-Pierre-du-Mont	100	100
		Saint-Avit	100	100
		Lucbardez-et-Bargues	100	100
		Bostens	100	100
		Bretagne-de-Marsan	100	100
		Saint-Perdon	100	100
P153.2 / Durée d'extinction de la dette de la collectivité	An	Mont de Marsan	5,2	4,1
		Saint-Pierre-du-Mont		
		Saint-Avit		
		Lucbardez-et-Bargues		
		Bostens		
		Bretagne-de-Marsan		
		Saint-Perdon		
P154.0 / Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	Mont de Marsan	6,19	5,52
		Saint-Pierre-du-Mont		
		Saint-Avit		
		Lucbardez-et-Bargues		
		Bostens		
		Bretagne-de-Marsan		
		Saint-Perdon	1,25	1,96
P155.1 / Taux de réclamations	Nbre /1 000 abonnés	Mont de Marsan	4,93	4,02
		Saint-Pierre-du-Mont		
		Saint-Avit		
		Lucbardez-et-Bargues		
		Bostens		
		Bretagne-de-Marsan		
		Saint-Perdon	3,32	2,21

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 040-244000808-20261006-2026_10_0223-DE

L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE PERÇOIT DES REDEVANCES POUR POLLUTION DE L'EAU ET PRÉLÈVEMENTS D'EAU SELON LES PRINCIPES "POLLUEUR/PAYEUR" ET "PRÉLEVEUR/PAYEUR" AUPRÈS DE TOUS LES USAGERS DE L'EAU : MÉNAGES, COLLECTIVITÉS, INDUSTRIELS, AGRICULTEURS.... CELLES-CI SONT ENSUITE REDISTRIBUÉES SOUS FORME D'AIDES FINANCIÈRES AUX ACTEURS METTANT EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU SCHÉMA DIRECTEUR AMÉNAGEMENT ET GESTION DES EAUX.

Il s'agit plus spécifiquement de concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau.

Les conditions et volumes de ces concours financiers sont définis dans les programmes d'intervention de l'Agence.

Les aides financières et les appels à projets permettent de :

- Financer des projets territoriaux prioritaires
- Faire converger enjeux environnementaux et développement des territoires
- Susciter des actions encourageant la résilience des territoires au changement climatique
- Promouvoir l'innovation

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 040-244000808-20261006-2026_10_0223-DE

RAPPORT ANNUEL 2025

PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE (RPQS)

MONT DE EAU AGGLO

© Direction de la communication Mont de Marsan Agglo